Coop Atlantique

Samedi 30 juin 2012 une intersyndicale CGT, FO, CFDT comprenant des élus de la logistique d'Ingrandes, Limoges, Saintes a rencontré le conseil de surveillance.
Des salariés étaient présents au siège pour soutenir la délégation intersyndicale.
Cette rencontre a été l'occasion d'échanges directs et sans détours entre les représentants des salariés et les représentants des coopérateurs attentifs et à l'écoute des syndicalistes.
Devant le conseil de surveillance la délégation a exprimé **le malaise des salariés, ses interrogations et ses inquiétudes concernant la restructuration et la réorganisation de la logistique impactant de fait l'avenir de Coop Atlantique.**

A la question des salariés: **qu'allons nous devenir**?
Le président du conseil de surveillance comme le président du directoire **ne peuvent répondre sur l'avenir de chacune et chacun.**
A la question: **quelle est le contenu de l'accord Coop Atlantique / Système U**?
Le président du directoire a répondu qu'**il n' y a pas de contrat** mais **un accord ne comportant aucune clause concernant la logistique** de Coop Atlantique. Système U ne souhaitant pas l'intégrer.
A la question: **quelle est l'avenir des entrepôts et de la logistique**?
Le président du conseil de surveillance a répondu que **l'on ne fermerait pas 3 entrepôts pour en ouvrir 1 centralisé**. Selon lui **il n'est pas certain que la fermeture d'un entrepôt soit au programme de la décision final**e.
A la question: **quelle est la mission du cabinet Argon**?
Le président du directoire a répondu qu'**il effectue une étude sur la logistique**.
Le scénario qui sera retenue après l'étude sera présenté aux syndicats s'est engagé le président du conseil de surveillance.
A la question: **le scénario retenu ne devrait il pas être soumis à une contre-expertise commandée par le conseil de surveillance?**
Pour le président du conseil de surveillance, **ce serait un doublon puisque le scénario retenue sera présenté aux syndicats**.
A la question: **que devient la proximité**?
Le président du conseil de surveillance et le président du directoire ont répondu que **Coop Atlantique la maintient**.

Cette rencontre avec le conseil de surveillance aura permis **aux représentants des coopérateurs de prendre conscience des préoccupations des salariés et de leurs sentiments devant l'incertitude de l'avenir**. Ils ont découvert certaines situations.